

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°33 du 12 août 2010

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°5

ERRATUM

à l'arrêté du 2 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 16 mai 2007 fixant la liste des emplois tenus par des fonctionnaires ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire.

Du 22 juillet 2010

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *sous-direction des relations sociales, des statuts et des filières.*

ERRATUM à l'arrêté du 2 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 16 mai 2007 fixant la liste des emplois tenus par des fonctionnaires ouvrant droit au bénéfice d'une nouvelle bonification indiciaire.

Du 22 juillet 2010

NOR D E F P 1 0 5 1 3 2 9 Z

Texte modifié :

Arrêté du 2 juillet 2010 (BOC n° 29 du 16 juillet 2010, texte 4.).

Référence de publication : BOC N°33 du 12 août 2010, texte 5.

L'arrêté du 2 juillet 2010 est modifié comme suit :

À l'annexe I. Point VII. Titre du point 2.

Au lieu de :

« Emploi spécialisé nécessitant la mise en œuvre de connaissances spécifiques ou l'exécution de travaux spécifiques ou impliquant l'assujettissement à des obligations particulières » ;

Lire :

« Emploi de responsabilité particulière de premier niveau comportant un encadrement ou la mise en œuvre d'une technicité particulière ou l'exécution d'une procédure particulière ».